

**DEMANDE D'OFFRE À COMMANDES (DOC)
JUS-RFSO-CTRPT-2016-001**

POUR L'EXIGENCE DES

SERVICES DE STÉNOGRAPHIE JUDICIAIRE

POUR LE

**BUREAU RÉGIONAL DE L'ONTARIO (BRO)
DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE CANADA**

MODIFICATION 005

Autorité contractante :

Kayla Pordonick

Agente principale des marchés

Ministère de la Justice Canada

284, rue Wellington, ÉCE 1164

Ottawa, Ontario K1A 0H8

Courriel: Kayla.Pordonick@justice.gc.ca

JUS-RFSO-CTRPT-2016-001

MODIFICATION 005

Il y avait une erreur dans la PARTIE 2 : Modification à la DOC de le modification 005. Afin de corriger cette erreur,

1. Dans Appendice 1 de l'annexe A – Spécifications relatives aux transcriptions selon les règles de la cour fédérale et de la cour de l'impôt, de 1) Dans le cas de copies papier : et 2) Dans le cas des copies électroniques :,

SUPPRIMER :

Pour la cour fédérale :

- Chaque page ne doit pas contenir plus de trente (30) lignes (à l'exclusion des titres), en utilisant une police de caractère de 12 points à l'exception de la page de couverture, de la première page et de la dernière page;
- La police de caractère « Times New Roman », « Arial » ou « Tahoma » doit être utilisée;
- Les noms et les adresses complètes des témoins appelés à témoigner doivent être indiqués dans la transcription;
- Les marges doivent être définies :
 - marge du haut : pas moins de 2,5 cm;
 - marge du bas : pas moins de 2,5 cm;
 - marge de gauche : pas moins de 3,5 cm;
 - marge de droite : pas moins de 3,5 cm.

Pour la cour de l'impôt :

- Texte sur chaque page est imprimé, dactylographié, écrit à la main ou reproduit lisiblement à double interligne sur un seul côté.
- Les noms et les adresses complètes des témoins appelés à témoigner doivent être indiqués dans la transcription;
- Les marges doivent être définies :
 - marge de gauche : environ 40mm.

ET REMPLACER PAR :

Chaque page doit contenir au moins vingt-huit (28) lignes écrites en police de caractère de 12 points, à l'exception de la page de couverture, de la première page et de la dernière page;

La police de caractère « Courier New » doit être utilisée;

Les noms et les adresses complètes des témoins appelés à témoigner doivent être indiqués dans la transcription;

Les marges ne doivent pas être supérieures aux valeurs suivantes :

- marge du haut : 1,0 po;
- marge du bas : 1,0 po;
- marge de gauche : 1,5 po;
- marge de droite : 1,0 po.